## Valeurs limites sectorielles de dégagement, d'émission ou de rejet de polluants dans l'air émanant des activités du secteur céramique

(Les mesures sont rapportées aux conditions suivantes : 273°K, 1013 HPa, 10% d'oxygène et gaz sec)

	Valeurs limites sectorielles en mg/Nm <sup>3</sup>	
Polluants :	Au niveau de la cheminée du Four	Au niveau de la cheminée de l'Atomiseur
Poussières	50	300 jusqu'à la fin de l'année 2023 150 à partir de l'année 2024
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	500	700
Oxydes d'azote (NOx)	500	500
Composés Organiques Volatils Totaux (COVT)	150	150
Acide chlorhydrique (Hcl)	30	30
Fluorure d'hydrogène (HF)	10	5
Mercure et ses composants (Hg)	0,2	0,2
Plomb et ses composants (Pb)	5	5
Cobalt et ses composants (Co)	1	1
Chrome et ses composants (Cr)	5	5
Manganèse et ses composants (Mn)	5	5
Nickel et ses composants (Ni)	5	5
Sélénium et ses composants (Se)	1	1